

Séance du 23 juin 2026
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°23062026D09

Objet : Vote d'une subvention à sept associations

Date de la convocation et de l'affichage : 17 juin 2026
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 28
 Nombre de pouvoirs : 0
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 28
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Le 23 juin 2026, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence du Maire, Jean-Jacques BAZIN.

NOM Prénom	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
AUGER Marie-Loan	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
BERARD Annie	X			
BLARD Thomas			X	
BORDON Francine	X			
BOUTTAZ Charles-Antoine	X			
BUFFAZ Laetitia	X			
CATTY Corinne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
CORDEL Lionel	X			
CUNSOLO Loris	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
DIARRA Aly	X			
DUCORON Sylvie	X			
EXCOFFON Laurence	X			
FOURNIER Evelyne	X			
GUILLEMAT Serge	X			
LAMBERT Aymeric	X			
LE GUÉNAN Martine	X			
LEVANNIER Caroline	X			

MALLET Nicolas	X			
NESI Perrine	X			
NICOLAS Damien	X			
PERCEVAL André	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
RAUX Francis	X			
SCHALLER Ophélie	X			
URBINATI Reynald	X			
VARCIN Marine	X			

Secrétaire de séance : Laetitia BUFFAZ

Rapporteur : Lionel CORDEL, adjoint au Maire délégué à la vie associative et au sport

Le conseil municipal, lors du vote du budget primitif 2026, a voté un budget de 50 000 euros sur le compte 657481 « subventions aux associations ». Par délibération n°24022026D06 la somme de 45 960 euros a déjà été répartie entre les associations.

Après examen des demandes supplémentaires reçues et sur avis de la Commission Sport et Vie associative du 5 mai 2026, il est proposé au conseil municipal d'attribuer la somme restante au budget pour les associations suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT PROPOSÉ A L'ATTRIBUTION
BUDOKAN KOMOREBI	850 €
SEPas Impossible	100 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR ET LES RELAIS DU CŒUR	450 €
BANQUE ALIMENTAIRE	450 €
ASSOCIATION LOCALE ADMR MONTMELIAN	600 €
LES LIENS DE LA MAISON DES POSSIBLES	1 000 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ET AMIS DE L'ECOLE DE FRANCIN	400 €
TOTAL	3 850 €

Vu l'article L. 2311-7 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les dossiers de demande de subvention déposées par les associations,
Vu l'avis de la Commission Sport et Vie Associative en date du 5 mai 2026,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget à l'article 657481,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations selon le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 23 juin 2026

Mis en ligne sur le site internet de la commune le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Jean-Jacques BAZIN



La secrétaire de séance,
Laetitia BUFFAZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.